fondation du château d'entreprise de villemont

la lettre ...

n°40

Automne 2024

Chers fondateurs,
Chers amis de Villemont,

C'était prévu. C'est arrivé :

Après plus de 50 ans de partition, le château et la ferme de Villemont se trouvent à nouveau réunis.

Depuis le 9 août de cette année. Le fait est historique (ne boudons pas le superlatif).

Voici maintenant une nouvelle page de l'aventure qui s'ouvre.

Mais pour quoi faire ?

- dans un premier temps **un gite** comme affectation de la maison d'habitation, puis un autre sans doute juste à côté et peut-être un troisième dans la partie des pièces voutées,

- une **réalisation paysagère** est envisagée pour la grande cour, de façon à harmoniser l'environnement avec le château, pourquoi pas aussi une vigne ?

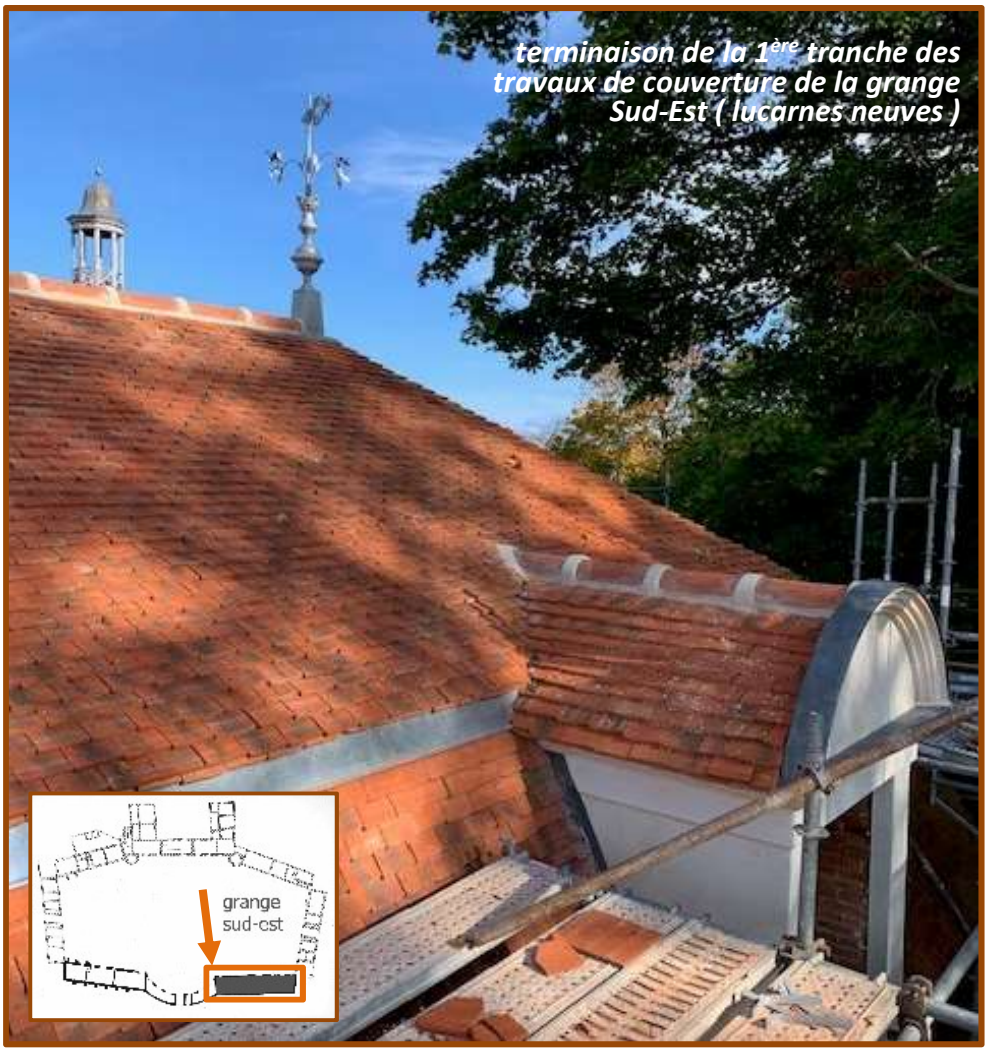

terminaison de la 1ère tranche des travaux de couverture de la grange Sud-Est (lucarnes neuves)

- et plus tard des espaces de vie pour favoriser les **activités du site** (dortoirs, salles de réunion …),

- une réflexion est en cours pour l'accueil d'animations **équestres** qui pourraient s'accompagner d'évènements réguliers venant compléter – avant l'heure – ceux du site où se réaliseront diverses manifestations.

Ambitieux programme. A suivre.

Pour l'heure, on part à la découverte de la ferme (p2, 3 et 4). Puis, ensuite, il y a aussi :

- le fût de la fontaine du potager (p5),
- la continuation de l'allée cavalière : terrassement plantations avec, en projet, un futur théatre de verdure (p5),
- la toiture de la grange Sud (lucarne et couverture *[photo ci-dessus]* p6),
- notre projet de convention de mécénat (p6).

Bonne lecture à tous

© Fondation d'entreprise pour la restauration du Château de Villemont – octobre 2024

un vaste domaine, unique

la ferme ne dépare pas, en dimension, avec le château voisin

L'immensité du grand bâtiment de ferme explique la notice de la base Mérimée (Ministère de la Culture), l'annuaire des monuments historiques. Que voici : *« Le château a été habité par le marquis de Villemont, mestre de camp, qui y entretenait un détachement de cavalerie, expliquant le rapport singulier entre le château et ses communs, exemple de l'organisation militaire du 18e siècle ».* En visitant ce grand bâtiment, on comprend la destination d'écuries, avec l'alignement impressionnant des mangeoires *(voir page 3)*. On rappelle quelques mesures comparatives : la Cour d'Honneur a une largeur de 135.m et le corps de bâtiment de ferme s'étend sur 80 m . Le voici ci-dessous sous ces deux aspects Sud et Nord.

aspect sud : cour intérieure

aspect nord : on voit l'importance du bâtiment

Le rapprochement des photos de charpente et des lucarnes - entre château et ferme - révèle une **mode constructif identique du château et des communs**. C'est aussi vrai pour les pièces voutées du premier niveau. De fait, l'édification de l'ensemble s'est faite au même moment entre 1750 et 1760.

communs du château

la ferme

cuisines du château

la ferme

© Fondation d'entreprise pour la restauration du Château de Villemont – octobre 2024

Ci-contre la localisation des deux parties de ce bâtiment.

Ci-dessous, des clichés intérieurs qui renseignent sur le caractère remarquable des constructions.

De quoi envisager une demande d'extension du classement comme MH qui bénéficie déjà au château (1974 en partie puis 2012 en totalité)

La partie du grand bâtiment tournée vers le château (en vert clair) est – comme lui – construite avec une suite de voutes en rez de jardin. Au nombre de 5, elles sont alignées les unes à coté des autres. Originairement elles n'étaient pas communicantes.

Transformées pour certaines d'entre elles en porcherie, des passages ont été créés, à une époque relativement récente, sans doute au début du XXème siècle entre les deux guerres.

ancienne « pièce de vie »

écurie à cochons

passages percés

L' autre partie du grand bâtiment (en orange) fait le pendant de la première la première partie, dans son prolongement. Elle reçoit les écuries, divisée en deux par un long mur longitudinal (30 mètres):

- un passage large dont le mur intérieur est percé de petites ouvertures pour alimenter les chevaux en fourrage *(voir 1ère et 2ème photo de gauche, ci-dessous)*,
- les écuries proprement dites avec les alignements de mangeoires et d'abreuvoirs.

large couloir

trappes d'alimentation

emplacement des chevaux

© Fondation d'entreprise pour la restauration du Château de Villemont octobre 2024

les gites … futurs

Gite n°1
la maison de ferme

Cette maison a été habitée jusqu'à ces derniers mois . Cependant des aménagements conséquents sont à envisager de façon à tenir compte des exigences actuelles des hébergements touristiques. Aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Si le calendrier s'y prête il faut prévoir de consacrer l'année 2025 à cette tâche. Pour une ouverture dès le printemps 2026.

L'autre gite est plus compliqué à réaliser. D'abord parcequ'on ne peut rien conserver de l'existant, hors quelques volumes. On se pose surtout la question de savoir ce qu'il convient de faire avec la toiture. Elle a été manifestement abaissée avec deux versants bien moins pentus que l'ensemble voisin ?

Gite n°2
la vieille maison contigue

Une fois résolue la problématique de toiture, on va devoir tout créer. Car il n'y a strictement aucun aménagement dans ce corps de bâtiment qui abritait en partie autrefois le logement du fermier, avant l'incendie de 1958.

Les photos ci-dessus et ci-contre montrent le gite n°2 sous ces deux façades la première vers l'extérieur des bâtiments (double flèche blanche), la seconde sur la grande cour de ferme (double flèche bleue).

Les baies (fermées par des volets) éclairent des pièces très anciennes et n'ouvrent que sur la cour, à l'Ouest.

© Fondation d'entreprise pour la restauration du Château de Villemont octobre 2024

Le bassin et la fontaine

On a vu *(lettre n°39)* les différentes étapes de création du bassin qui vient orner en son centre le potager de buis créé ex-nihilo, en 2007, avec des bouturages de toute petite taille (8/10 cm), en pleine terre. La photo ci-dessous montre le bassin en situation, à son emplacement définitif.

o

Pour achever ce bel ouvrage, une fontaine est en cours de création. Voici le pied. D'abord avec une taille d'approche, hexagonale, depuis le bloc utile cubique de départ. Puis façonné en forme cylindrique. Il va être réhaussé de plusieurs cylindres de pierres plus fins qui feront le fût.

dans le parc

On poursuit l'aménagement de l'allée cavalière. Dans le prolongement de celle existante à l'Ouest *(lettre n°38 p.4). C*'est à droite de la photo qu'un théâtre de verdure verra peut-être le jour.

plantation de 44 tilleuls en double alignement

© Fondation d'entreprise pour la restauration du Château de Villemont octobre 2024

couverture de la grange Sud-Est

C'est la photo de première page

le platelage début février 2021

Cette grange nous pose bien des soucis : après la découverte de travaux littéralement saccagés par la première entreprise intervenante, en 2019 *(lettre n°31),* travaux qu'il a fallu reprendre intégralement, la guigne nous a poursuivi.

La seconde entreprise a abandonné le chantier (courant 2021), après en avoir réalisé environ 1/3.

Ce qui nous a contraint, en raison de la nécessité d'occuper tout l'espace pour un mariage dans l'été, à démonter l'ensemble de l'étaiement intérieur *(lettre n°29 p.4)* destiné à recevoir un plancher de travail – platelage - à hauteur d'arase (4 mètres).

même vue, platelage déposé en septembre 2021 avant repose en octobre

Ce fut un gros travail : plus de 2 mois de démontage remontage.

Perte de temps et coûts en conséquence. Report de programme, décalage des subventions … et tutti quanti !

Pour autant, nous conservons un moral d'acier et en attendant que cette partie de travaux soit reprogrammée, en accord avec la DRAC, nous avons terminé les maçonneries des lucarnes, la couverture et l'étanchéité. Voici, ci-après, un aperçu de ces travaux terminés, échafaudages en démontage. Nous avons entièrement refabriqué les lucarnes qui étaient totalement en ruines : soubassement, jouées, corniche, fronton, enduits et zinc + plomb d'étanchéité en solin (jonction avec la couverture)

mécénat affecté

Très souvent les amis de Villemont nous demandent comment aider au renouveau.

Nous avons déjà évoqué cette perspective à plusieurs reprises.

Mais après des allers et retours tenant aux conditions juridiques de mise en place d'une convention à passer avec un organisme habilité (DH/Fondation du Patrimoine …), c'est finalement - malgré les premiers obstacles rencontrés *(lettre n°39)* - vers la DEMEURE HISTORIQUE que s'est ouverte cette possibilité *(lettre n°38).*

La convention est à la signature qui permettra dès le début de l'année 2025 d'être opérationnels pour ce mode de mécénat. Ce sera donc à l'ordre du jour de la prochaine lettre.

suite … *la lettre n°41* (printemps 2025)

© Fondation d'entreprise pour la restauration du Château de Villemont octobre 2024